

PROCÈS VERBAL
du 13 octobre 2025 à 18h30

Secrétaire de séance : Antoine MUSY

Présents (8) : Wilfried TISSOT, Antoine MUSY, Loïc CHOUX, Chantal CONNOCHIE, Eveline KRECZANIK, Thierry DEVAUTON, Hervé JACQUIER, Adrien MAZZINI

Absents excusés (0) :

Absents (1) : Fabien REY,

Pouvoirs (0) :

Quorum (6) : atteint

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2025.

Procès verbal **APPROUVÉ** à l'unanimité des votants.

DÉLIBÉRATIONS

FINANCES –FISCALITÉ

**2025-10-13-DCM45 Redevance pour la performance des systèmes
d'assainissement collectif 2026**

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour la période de facturation du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026.

- **Partie fixe (pour la période de 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026) :**
 - Abonnement 85,00€
- **Partie variable (pour la période de 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026) :**
 - Calculée sur la quantité d'eau consommée 1.20 €/m³

ORGANISMES PUBLICS : Agence de l'eau – A compter du 1^{er} janvier 2026

- **Performance des systèmes d'assainissement collectif** 0,07 €/m³

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition, en s'appuyant sur les arguments suivants :

- Nouveau taux voté par les instances de l'agence de l'eau pour 2026 : 0,09€/m³
- Simulation du coefficient de modulation global du site du Téléservices des Redevances pour la commune : coefficient de modulation global année 2026 : 0,750
- L'estimation du coefficient de modulation global, multiplié au taux voté par les instances de l'agence de l'eau, nous aide à déterminer le supplément de prix de la redevance :
 $0,09 \times 0,750 = 0,0675$
- Le montant de la redevance étant de 0,01€/m³ pour l'année 2025 :
 $0,01 + 0,0675 = 0,775€/m^3$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs proposés par Monsieur le Maire,
DÉCIDE que les tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2026
DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision

2025-10-13-DCM46 Contribution de la commune au financement du service d'aide à domicile du CIAS du canton des Échelles

La présente délibération a pour objet de statuer sur la demande de subvention des communes dans le cadre du financement de Service d'Aide à Domicile (SAD), formulée par madame Cécile FAYOLLE, directrice du CIAS du Canton des Échelles, en date du 30 septembre 2025. Cette demande vise à choisir entre trois scénarii, dont les impacts attendus sur les équilibres financiers du SAD sont détaillés ci-dessous.

Scénario 1 : "Statu Quo", où les communes membres apportent 5,73€ de contribution par habitant, pour un total de 35 K€, comme en 2025. Ce scénario implique que le déficit du service se creuse légèrement chaque année du fait du cumul des déficits annuels qui ne sont jamais couverts.

Cette proposition porterait le montant de la contribution de la commune à 2377€.

Scénario 2 : "Stabilisation du déficit", contributions des communes membres portées à 9€ par habitant. Cela permettrait au service d'être à l'équilibre, sans néanmoins apurer les déficits antérieurs.

Cette proposition porterait le montant de la contribution de la commune à 3753€.

Scénario 3 : "Retour à l'équilibre", contribution des communes membres portées à 12€ par habitant. Le service serait alors excédentaire et pourrait apurer progressivement les déficits antérieurs.

Cette proposition porterait le montant de la contribution de la commune à 5004€.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la solution envisagée parmi ces trois propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, la proposition n°2 telle que présentée au Conseil Municipal.

2025-10-13-DCM47 Participation financière de la commune au « Spectacle des jeunes de Chartreuse 2025-2025 » en partenariat avec l'AADEC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie a décidé de s'associer à l'AADEC pour réunir une équipe artistique – constituée d'une douzaine de jeunes ou enfants du territoire âgés de 7 à 18 ans – et élaborer un projet artistique en vue de la réalisation d'un spectacle jeune public original mêlant artistes professionnels et amateurs pour les fêtes de Noël 2025.

La convention de partenariat indique que le montant de la participation demandé à la commune est de 350 €.

La commune s'engage à mettre à disposition de l'AADEC la salle prévue pour la représentation du 22/02/2026, à 15h.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition d'un montant de 350 € pour la participation au projet du spectacle de théâtre,
Autorise le Maire à signer la convention,
DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision.

2025-10-13-DCM48 Choix des prêts bancaires pour la rénovation globale de l'ancienne école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de rénovation globale de l'ancienne école doit bénéficier de plusieurs financements.

Le projet de réhabilitation de l'ancienne école se monte à 1.320.000€ TTC, sur lequel 216.532€ seront récupérés au titre du FCTVA. La commune bénéficie de plusieurs subventions publiques pour un montant de 574.796€. La reste, 528.672€ correspond à l'auto-financement dont la majeure partie correspond au montant touché par l'assurance SMACLE suite à l'incendie de l'agence postale.

Dans un premier temps, nous devons contracter un prêt relais pour assurer les paiements qui seront ensuite remboursés par les subventions.

Le conseil municipal fait le choix de ne contracter à ce jour que le prêt relais. Il sera peut être nécessaire de contracter un prêt à long terme dans un second temps.

M. le maire propose, afin de financer les investissements 2025, le recours à un emprunt relais de 574.796€.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'autoriser, à l'unanimité, M. Wilfried Tissot, maire à signer le contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Prêt relais

- Montant du contrat de prêt : **574 796 EUR** (cinq cent soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt-seize euros)
- Durée Totale : **3 ans**
- Mode d'amortissement : **In fine avec paiement trimestriel des intérêts**
- Taux fixe : **2,98 %**
- Base de calcul : **Exact/360**
- Frais de dossier : **Néant**
- Commission d'engagement : **Néant**
- Indemnité de remboursement : **Néant**

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

M Wilfried Tissot, maire est autorisé à signer les contrats de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2025-10-13-DCM49 Adoption de la convention tripartite sur la répartition des dépenses de fonctionnement de l'école publique de Saint Pierre d'Entremont

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les mairies de Saint Pierre d'Entremont Isère et Saint Pierre d'Entremont Savoie partagent les frais de fonctionnement de l'école au *prorata* du nombre d'enfants de chaque commune transmis aux mairies par la Direction de l'école à chaque rentrée scolaire.

Une convention tripartite relative aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Saint Pierre d'Entremont a été rédigée entre les soussignés : M. Wilfried TISSOT, maire de Saint Pierre d'Entremont Savoie, M. Marc GAUTIER, maire de Saint Pierre d'Entremont Isère et Mme Juliette LIBEYRE, directrice de l'école.

Cette convention fixe le montant maximum annuel des dépenses autorisées à 75 € par élève et définit la nature des dépenses et leur financement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention,

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision.

2025-10-13-DCM50 Participation financière de la commune au spectacle « Larzac » du 26/10/25, organisé par l'AADEC, avec le concours du Comité Local Foncier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie accueillera une soirée spectacle-conférence intitulé « Larzac », le 26 octobre 2025 à 17h, à la salle Notre-Dame. Cette soirée est organisée par l'AADEC, avec le concours du Comité Local Foncier.

Le coût de ce spectacle – comprenant également les frais de transport - est de 1100 €. L'intervenant est logé chez l'habitant afin de réduire le coût du spectacle.

Cette soirée est financé à 50%, soit 550 €, par la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

Il est attendu que la commune de Saint Pierre d'Entremont finance les 50% restant, soit 550 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition d'un montant de 550 € pour la participation au projet du spectacle de théâtre,

AUTORISE le Maire à signer la convention,

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision.

2025-10-13-DCM51 Autorisation signature convention d'intervention et de portage avec l'EPFL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a réalisé une demande de

portage auprès de l'EPFL de la Savoie afin d'acquérir les biens ci-dessous :

RÉFÉRENCE CADASTRALE	ADRESSE	SURFACE (m ²)	NATURE CADASTRALE	ZONAGE	PRIX D'ACQUISITION
B 0410	AU COZON	1904m ²	Prés	1AU-OAP Cozon	57 120 €
B 0411	AU COZON	2941m ²	Prés	1AU-OAP Cozon	88 230 €
B 0606	SUR LA FONTAINE	135m ²	Prés	Uhd-OAP Bandets	6 750 €
B 0607 B 0608	SUR LA FONTAINE	770m ² 620m ²	Prés Prés	Uhd-OAP Bandets Uhd-OAP Bandets	69 500 €
B 0613	SUR LA FONTAINE	2060m ²	Prés	Uhd-A-OAP Bandets	50 000 €

La présente convention a pour objets de déterminer :

- Les conditions et modalités d'intervention selon lesquelles interviendra l'EPFL de la Savoie sur le territoire de la collectivité pour accompagner la politique foncière locale sur des secteurs déterminés, ainsi que les engagements de l'EPFL de la Savoie à cet égard.
- Les engagements de la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer quant à cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre l'EPFL 73 et la collectivité,

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires,

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision.

INFORMATIONS

○ Autopartage entre les habitants

Le parc portait jusqu'alors un contrat d'assurance pour permettre aux habitants de mettre à disposition leur véhicule en autopartage sans avoir à étendre leur police d'assurance. Il s'agissait d'une expérimentation qu'il souhaite désormais voir reprise par les communautés de communes pour un coût annuel modique (autour de 300€). Ce dispositif va donc pouvoir se poursuivre, si le conseil communautaire l'approuve.

○ Point OAP/EPFL

La réalisation des OAP du Cozon et des Bandets ne se fera qu'à deux conditions : réussite de l'achat des parcelles privées et modification du PLUi. L'EPFL est toujours en cours de travail avec les propriétaires pour négocier l'achat des parcelles. La modification du PLUi arrive dans sa phase ultime. La DREAL a accepté les modifications demandées, à savoir la localisation de l'implantation des bâtiments et la dénomination « sociale » des appartements construits. La dénomination « sociale » sous-entend que le projet devait être porté par un bailleur social. Il fallait donc enlever cette mention pour permettre à la coopérative SILVAE de porter le projet de logements sur les deux OAP.

○ Point ancienne école

Réunion de lancement des travaux le 10 octobre 2025, dates fermeture du parking → mi décembre avec deux places maintenues puis augmentation à quatre places une fois le gros œuvre terminé, calendrier du début des travaux : début décembre au mieux.

- **Comité Local Foncier**

Un comité local foncier agricole a été créé par la CCCC afin de faciliter les échanges entre agriculteurs, propriétaires, mairies, SAFER, chambre d'agriculture, terre de Lien, GFA, dans le but d'être plus opérationnel pour défendre et réorganiser le foncier agricole. Cet outil a pour but d'aider au maintien de l'agriculture, d'aider à la transmission et à l'installation d'exploitation agricole. Dans la continuité de cette politique la commune de Saint-pierre d'Entremont organise avec l'aide de l'AADEC et cofinancé par la CCCC, un spectacle sur le foncier agricole. Le spectacle s'appelle « Larzac », il sera suivi d'un échange avec la salle sur ce sujet, puis d'une projection du film « Graine » sur l'agriculture en Chartreuse. Le spectacle commencera à 17h le dimanche 26 octobre 2025.

- **Vœux du maire**

Qui doivent respecter la communication particulière en période préélectorale. Malgré le devoir de réserve, les vœux peuvent être maintenus sous leur forme habituelle, pourvu qu'ils ne soient pas démesurés. Ils auront donc lieu le 23 janvier 2026 à 19h au réfectoire du groupe scolaire. Des associations pourront être invitées.

- **Soirée inclusion**

Les maires et adjoints n'ont pas pu y participé. Thierry DEVAUTON, représentait la commune. Le spectacle était de qualité comme les échanges sur le handicap !

- **Forestivités**

Festival du 19/10 au 02/11, animation à Saint Pierre d'Entremont le 25/10, de 10h à 18h.

- **Dates des conseils municipaux des mois de janvier, février et mars 2026** (pour le mois de mars, au choix : lundi 2 mars ou lundi 9 mars 2026 pour le vote du budget)

Conseil municipal de décembre	Lundi 8 décembre 2025 à 18h30
Commissions finances 1	Mercredi 7 janvier à 14h
Commissions finances 2	Mercredi 21 janvier à 14h
Conseil municipal de janvier	Lundi 26 janvier 2026 à 18h30
Commissions finances 3	Mercredi 4 février 2026 à 14h
Conseil municipal de mars (vote du budget, dernier équipe actuelle)	Lundi 2 mars à 18h30
Premier tour des élections municipales	Dimanche 15 mars 2026
Conseil municipal d'installation si élection au premier tour	Vendredi 20 mars 2026 à 18h30
Second tour des élections municipales	Dimanche 22 mars 2026
Conseil municipal d'installation si élection au second tour	Vendredi 27 mars 2026 à 18h30

- **Parcours touristique autour du matériel du démantèlement de la station de ski**

Suite au démantèlement des téléportés du domaine du Planolet, la question se pose de réemployer un certain nombre d'éléments matériel pour différents usages techniques, touristique ou culturelle (banc, parcours, ludique, etc)

- **Tour des agendas**

- **Tour des commissions**

- **Divers**

La séance du Conseil Municipal se termine à 21h14

*Le prochain conseil Municipal se tiendra le **17 novembre 2025** à 18h30
Salle verte de la Maison Hermesende*

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Pierre-Valle (Savoie) is partially obscured by a large, sweeping handwritten signature in black ink. The stamp features a central emblem and the text "MAIRE DE PIERRE-VALLE" and "(Savoie)".

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, is positioned below the text "Le secrétaire de séance,".